



Obligation d'adhérer a une mutuelle par un employeur

Par **naric**, le **04/02/2010** à **15:22**

Bonjour,

Il y a quelques semaines j'ai signé un cdi pour une enseigne a predominance alimentaire, ou je n'ai pas pu lire les papiers que je signais car "ils n'avaient pas le temps". Peu après j'ai appris que parmi eux il y avait une adhésion a une mutuelle. Malgré le fait que je possède déjà une mutuelle, ils prétendent que c'est obligatoire pour tous les employés de cette enseigne d'adhérer a la leur.

Peuvent ils m'obliger a y adhérer, si ce n'est pas prévu dans mon contrat? Est ce que j'ai un moyen de refuser ? Si ce n'est pas possible, comment puis-je démissionner et quelle est la durée du préavis?

Merci d'avance.